

D	D1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire, suivre et évaluer régulièrement leur état de conservation	Priorité		
	D1.1 Mener des études complémentaires et suivre les habitats marins	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Partie marine de la zone Natura 2000</p>	<p>Habitat(s) concernée(s) Habitats marins</p>
<p>Constat(s) et problématique Les habitats naturels marins d'intérêt communautaire n'ont pour l'instant pas été inventoriés et cartographiés sur la zone Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé ». Cependant, dans le cadre du marché national « Habitats » de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), en collaboration avec les DREAL, une cartographie des habitats (biotopes et biocénoses) benthiques et/ou communautés pélagiques des sites Natura 2000 marins du golfe Normand-Breton est en cours de réalisation par le bureau d'études Hémisphère Sub. Ce travail vise à réunir l'ensemble des données déjà connues, mais aussi, à obtenir de nouvelles données sur ces sites. Le périmètre de cette étude étant bien plus large que celui de la zone Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé », seuls deux points de prospection sont compris dans cette zone (une plongée au niveau de la pointe du Grouin et une station d'échantillonnage des substrats sédimentaires au large de l'anse du Verger). Les données ainsi obtenues donneront des indications générales sur les habitats présents, mais seront sans doute trop peu précises pour répondre à des questions de gestion très locales (état de conservation des habitats marins et impacts de certaines activités localisées sur ceux-ci).</p>	

Actions
<p>Il s'agira donc, en fonction des résultats apportés par l'étude des habitats marins du golfe Normand Breton :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D1.1.a: Evaluer les besoins locaux de connaissances pour répondre aux objectifs Natura 2000 et améliorer la gestion. L'étude des habitats marins du golfe Normand Breton ne permettra pas de cartographier précisément les habitats marins de la zone Natura 2000. Il s'agira donc d'évaluer l'opportunité de compléter les connaissances sur tout ou partie du site en fonction des besoins en matière de gestion. - D1.1.b: Mener les études complémentaires identifiées. - D1.1.c: Faire évoluer / amender, si nécessaire, et en accord avec le Comité de pilotage, le document d'objectifs en fonction des données ainsi recueillies. - D1.1.d: Elaborer et mettre en œuvre un programme de suivi de l'état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire.

Modalités de mise en œuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
D1.1.a : Evaluer les besoins locaux de connaissances	Opérateur N2000, éventuel PNM	DREAL, Ifremer, AAMP,	Inclus dans la mission N2000	
D1.1.b : Mener les études complémentaires identifiées			Sur devis	DREAL, AAMP

D1.1.c : Faire évoluer / amender le docob		Membres du Copil (ou Conseil de gestion de l'éventuel PNM)	Inclus dans la mission N2000
D1.1.d : Elaborer et mettre en œuvre un programme de suivi	Opérateur N2000, éventuel PNM	DREAL, AAMP, Ifremer	Inclus dans la mission N2000

Echéancier : 2013-2014

Mesures du Docob liées :

A5.2 – Assurer la compatibilité des plans, programmes, projets, aménagements et manifestations avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire

A5.3 – Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et littoral

D3 - Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

E2 – Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire

F1.2 – Adapter le périmètre Natura 2000 sur la partie marine

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation

Nombre d'études et de suivis mis en œuvre

Surfaces couvertes par une cartographie précise des habitats

Indicateur de résultat

Amélioration des connaissances sur les habitats marins du site